

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 6 JUIN 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heure par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2023-06-118

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2023-06-119

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

2023-06-120

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	76438	exploitation des eaux usées	2,472.42\$
- Eurofins Environex	870125	analyse d'eau	482.90\$
- Lavery	1608620	honoraires professionnels	680.08\$
- Diana Lussier Pelletier	328618	entretien de mai 2023	1,724.63\$
- Anachem Ltée	9125	nett./vidange toilette en béton mai	239.55\$
- Beaulieu et associés CPA	36033	fin d'année 2022	19,074.35\$
- Beaulieu et associés CPA	35946	Festival St-Valentin 2022	862.31\$
- Ministère des Finances	106213	1 ^{er} vers. SQ.	59,041.00\$
- J.L.M. Inc.	1769	nivelage 2023	661.11\$
- Entretien d'arbres Gagné	MuSt2	dégager chemin Petit Rang	1,379.70\$

- Municipalité St-Paul 20523 quote-part incendie 1 et 2 82,057.34\$

TOTAL : 168,674.39 \$

2023-06-121

Acceptation des comptes à payer en juin 2023 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 6 juin 2023 au montant de 219,383.99\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de mai 2023 au montant de 219,383.99\$ à être payés en juin 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-06-122

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 1,043.45\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Fleuriste Art Déco	corbeille de fleurs M. Bouchard	98.88\$
- Société canadienne du cancer	don cancer famille Fortin	200.00\$
- Canac	bordures de béton	213.58\$
- Rona Entreprise	peinture lignage stationnement	156.34\$
- Walmart	machine à eau	178.21\$
- Canac	bordures de béton	196.44\$

2023-06-123

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2023-06-124

Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 –

Monsieur Michaël Rodrigue, de la firme Beaulieu et associés CPA, présent le rapport financier de l'année 2022.

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

2023-06-125

Dépôt rapport Services de Sécurité Incendies de 2022 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de l'audit de la répartition des coûts d'opération et d'administration et des dépenses en immobilisations du service d'incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par la firme Beaulieu et associés CPA Inc pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

2023-06-126

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 300 300 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023 –

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Valentin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 300 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
363	300 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 363, la Municipalité de Saint-Valentin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin avait le 12 juin 2023, un emprunt au montant de 416 600 \$, sur un emprunt original de 1 037 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 363;

ATTENDU QUE, en date du 12 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé, le 13 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 363;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	23 900 \$	
2025.	25 100 \$	
2026.	26 400 \$	
2027.	27 700 \$	
2028.	29 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	168 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt, numéro 363 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 363, soit prolongé de 1 jour.

2023-06-127

Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 300 300 \$ et l'échéancier – Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 juin 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juin 2023
Montant :	300 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 300 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 900 \$	5,15000 %	2024
25 100 \$	5,15000 %	2025
26 400 \$	5,15000 %	2026
27 700 \$	5,15000 %	2027
197 200 \$	5,15000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,15000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 900 \$	5,25000 %	2024
25 100 \$	5,00000 %	2025
26 400 \$	4,75000 %	2026
27 700 \$	4,75000 %	2027
197 200 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,40300 Coût réel : 5,16779 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

23 900 \$	5,21000 %	2024
25 100 \$	5,21000 %	2025
26 400 \$	5,21000 %	2026
27 700 \$	5,21000 %	2027
197 200 \$	5,21000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 300 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 363. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023-06-128

Bell Canada : Autorisation de signer le bail relatif à la tour de télécommunication sans fil –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser la signature d'un nouveau « *Bail relatif aux télécommunications sans fil – Tour de Bell* » entrant en vigueur le 1^{er} août 2025 avec Bell Mobilité Inc.

Que les personnes autorisées à signer sont Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au nouveau contrat de location.

- 2023-06-129 Réseau d'Information Municipale du Québec : Abonnement annuel –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le renouvellement de l'abonnement au Réseau d'Information Municipale, au montant de 172.46\$ incluant les taxes.
- 2023-06-130 Éco-Peinture : Autorisation de signature d'une nouvelle entente –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la nouvelle entente avec Éco-Peinture pour une restructuration qui comprend l'ajout d'un bac.
- 2023-06-131 Emploi étudiant : engagement, s'il y a lieu –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de retenir la candidature de Guillaume Kaech, pour le poste d'emploi étudiant travaux d'été pour une période de 8 semaines.
- 2023-06-132 Croix-Rouge Canadienne : renouvellement de l'entente de services aux sinistrés –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- De renouveler l'entente avec la Croix Rouge Canadienne relativement aux services aux sinistrés entrant en vigueur le 6 août 2023 jusqu'au 6 août 2025 avec renouvellement automatique d'un an ;
 - D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, Maire et Madame Brigitte Garceau, Directrice générale, à signer l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour et au nom de la Municipalité.
- 2023-06-133 Croix-Rouge Canadienne : Avis de contribution –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser la contribution des 225.00\$ à la Croix Rouge Canadienne pour la période de 2023 à 2024 tel que convenu dans l'entente de service signé.
- 2023-06-134 Entérinement achat peinture pour le lignage du terrain de soccer –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'entériner l'achat de peinture en aérosol blanche pour le lignage du terrain de soccer à la firme Sport-Inter Plus au coût de 333.43\$ incluant les taxes et le transport.
- 2023-06-135 Ventes pour non-paiement de taxes : dossiers à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu : autorisation –
CONSIDÉRANT QUE Madame Brigitte Garceau, directrice générale, a informé les membres du Conseil, qu'il n'y a aucun dossier de vente pour non-paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, d'informer la MRC le Haut-Richelieu que la

Municipalité de Saint-Valentin, n'a aucun dossier à soumettre à la procédure pour non-paiement de taxes.

2023-06-136

Municipalité de Napierville : contribution au paiement des taxes municipales du Centre Sportif Louis-Cyr –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement de 570.00\$ à la Municipalité de Napierville, pour la participation des activités organisées au Centre Régional Louis Cyr jusqu'en avril 2024.

20h14 Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, quitte son siège pour des raisons de lien familial.

2023-06-137

Appel d'offres service d'aménagement paysager pour l'entretien des végétaux et arbustes existants sur le terrain de la municipalité : Suite –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le rapport déposé par la directrice générale ;
- D'accepter la soumission de l'entreprise Simon Tougas, Le Jardinier Inc. ;
- D'accepter les taux horaires de 67.00\$ / heure et entre 48.00\$ et 57.00\$ / heure pour les employés aidants ;
- Que les travaux devront être en collaboration avec l'employé des travaux publics ;
- Que l'ensemble des travaux devront être complété approximativement au 30 juin.

20h15 Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, reprend son siège.

2023-06-138

Correspondance –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Maison Hina : Remerciement pour l'aide financière ;
2. Les Papillons de L'Espoir : Remerciement pour l'appui financière;

2023-06-139

Demande du Club Optimiste de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de donner suite à la demande du Club Optimiste pour le prêt de la machine à popcorn pour la fête de fin d'année de l'école primaire Alberte-Melançon.

2023-06-140

Journée des finissantes et finissants - 16 juin 2023 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de promouvoir la « Journée des finissantes et des finissants » le 16 juin par une publication sur le Facebook de la municipalité ainsi que dans le prochain communiqué.

2023-06-141

Offre d'une sculpture de l'artiste Julien Bouchard par Ghislain Lavery –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter de faire l'acquisition de la sculpture « La dame à l'oiseau » de l'artiste sculpteur Julien Bouchard au coût de 1,000.00\$ plus les taxes applicables vendu par Monsieur Ghislain Lavery ;
- Que le transport soit effectué par Monsieur Gilbert Provençal de Boutique l'authentique Inc. au coût de 150.00\$ / heure plus les taxes applicables ;
- Que l'employé des travaux publics devra aider pour la manipulation de ladite sculpture ;
- Que la préparation de l'endroit choisi soit adaptée pour accueillir l'œuvre.

2023-06-142

Demande de diffusion des séances du Conseil : Suite –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de ne pas donner suite à cette demande, principalement à cause du coût élevé pour l'acquisition.

2023-06-143

Entretien d'Arbres Gagné : Proposition de coupe d'arbres –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les soumissions de l'entreprise Entretien d'Arbres Gagné pour les travaux suivants :

- Abattage d'un arbre, incluant le ramassage, dans le parc Halte du Saule au coût de 500.00\$ plus les taxes applicables ;
- Couper tous les arbres au coin du chemin Petit Rang vers M. Lorrain, incluant un frêne mort et le ramassage au coût de 1,400.00\$ plus les taxes applicables le tout devra préalablement être validé par la municipalité au niveau de la propriété.

Monsieur Jean-Luc Bouchard dépose une pétition signée par 62 personnes au sujet d'une résolution qui date du 8 septembre 2009 pour une autorisation émise pour le 805, chemin 4^e Ligne Saint-Valentin.

2023-06-144

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:37 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-126

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 300 300 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Valentin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 300 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
363	300 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 363, la Municipalité de Saint-Valentin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin avait le 12 juin 2023, un emprunt au montant de 416 600 \$, sur un emprunt original de 1 037 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 363;

ATTENDU QUE, en date du 12 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 363;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	23 900 \$	
2025.	25 100 \$	
2026.	26 400 \$	
2027.	27 700 \$	
2028.	29 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	168 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 363 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 363, soit prolongé de 1 jour.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Paolo
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-127

Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 300 300 \$ et l'échéancier

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 juin 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juin 2023
Montant :	300 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 300 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

23 900 \$	5,15000 %	2024
25 100 \$	5,15000 %	2025
26 400 \$	5,15000 %	2026
27 700 \$	5,15000 %	2027
197 200 \$	5,15000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,15000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 900 \$	5,25000 %	2024
25 100 \$	5,00000 %	2025
26 400 \$	4,75000 %	2026
27 700 \$	4,75000 %	2027
197 200 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,40300 Coût réel : 5,16779 %

3. CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

23 900 \$	5,21000 %	2024
25 100 \$	5,21000 %	2025
26 400 \$	5,21000 %	2026
27 700 \$	5,21000 %	2027
197 200 \$	5,21000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 300 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 363. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-124

Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant au 31 décembre 2022

Monsieur Michaël Rodrigue, de la firme Beaulieu et associés CPA, présent le rapport financier de l'année 2022.

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 6^e jour de juin 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 7^e jour de juin 2023**

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-125

Dépôt rapport Services de Sécurité Incendies de 2022

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de l'audit de la répartition des coûts d'opération et d'administration et des dépenses en immobilisations du service d'incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par la firme Beaulieu et associés CPA Inc pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-135

Ventes pour non-paiement de taxes : dossiers à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu : autorisation

CONSIDERANT QUE Madame Brigitte Garceau, directrice générale, a informé les membres du Conseil qu'il n'y a aucun dossier de vente pour non-paiement de taxes.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, d'informer la MRC le Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin n'a aucun dossier à soumettre à la procédure pour non-paiement de taxes.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-131

Emploi étudiant : engagement, s'il y a lieu

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retenir la candidature de Guillaume Kaech pour le poste d'emploi étudiant travaux d'été pour une période de 8 semaines.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-132

Croix-Rouge Canadienne : renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De renouveler l'entente avec la Croix Rouge Canadienne relativement aux services aux sinistrés entrant en vigueur le 6 août 2023 jusqu'au 6 août 2025 avec renouvellement automatique d'un an ;
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, Maire et Madame Brigitte Garceau, Directrice générale, à signer l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour et au nom de la Municipalité.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-128

Bell Canada : Autorisation de signer le bail relatif à la tour de télécommunication sans fil

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser la signature d'un nouveau « *Bail relatif aux télécommunications sans fil – Tour de Bell* » entrant en vigueur le 1^{er} août 2025 avec Bell Mobilité Inc.

Que les personnes autorisées à signer sont Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au nouveau contrat de location.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-130

Éco-Peinture : Autorisation de signature d'une nouvelle entente

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la nouvelle entente avec Éco-Peinture pour une restructuration qui comprend l'ajout d'un bac.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-137

Appel d'offres service d'aménagement paysager pour l'entretien des végétaux et arbustes existants sur le terrain de la municipalité : Suite

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le rapport déposé par la directrice générale ;
- D'accepter la soumission de l'entreprise Simon Tougas, Le Jardinier Inc. ;
- D'accepter les taux horaires de 67.00\$ / heure et entre 48.00\$ et 57.00\$ / heure pour les employés aidants ;
- Que les travaux devront être en collaboration avec l'employé des travaux publics ;
- Que l'ensemble des travaux devront être complété approximativement au 30 juin.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-141

Offre d'une sculpture de l'artiste Julien Bouchard par Ghislain Lavery

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter de faire l'acquisition de la sculpture « La dame à l'oiseau » de l'artiste sculpteur Julien Bouchard au coût de 1,000.00\$ plus les taxes applicables vendu par Monsieur Ghislain Lavery ;
- Que le transport soit effectué par Monsieur Gilbert Provençal de Boutique l'authentique Inc. au coût de 150.00\$ / heure plus les taxes applicables ;
- Que l'employé des travaux publics devra aider pour la manipulation de ladite sculpture;
- Que la préparation de l'endroit choisi soit adaptée pour accueillir l'œuvre.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-142

Demande de diffusion des séances du Conseil : Suite

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de ne pas donner suite à cette demande, principalement à cause du coût élevé pour l'acquisition.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 juin 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-06-143

Entretien d'Arbres Gagné : Proposition de coupe d'arbres

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les soumissions de l'entreprise Entretien d'Arbres Gagné pour les travaux suivants :

- Abattage d'un arbre, incluant le ramassage, dans le parc Halte du Saule au coût de 500.00\$ plus les taxes applicables ;
- Couper tous les arbres au coin du chemin Petit Rang vers M. Lorrain, incluant un frêne mort et le ramassage au coût de 1,400.00\$ plus les taxes applicables le tout devra préalablement être validé par la municipalité au niveau de la propriété.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 6^e jour de juin 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7^e jour de juin 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière